

Theraclion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG et Autres



Theraclion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Theraclion, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous précisons que, votre société n'étant pas tenue précédemment de publier des comptes consolidés, les comptes consolidés de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'une certification.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe relative aux conditions d'application du principe de continuité d'exploitation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les méthodes selon lesquelles votre groupe reconnaît le chiffre d'affaires sont précisées dans la note « 3.17. Reconnaissance du chiffre d'affaires » et le montant de chiffre d'affaires reconnu au titre de l'exercice est mentionné dans la note « 15. Produits d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 27 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Cédric Garcia

Bilan actif

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2015

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	1 057 687	966 008	91 679	128 129
Concessions, brevets et droits assimilés	1 607 287	390 814	1 216 473	737 344
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	691 703	382 469	309 233	251 950
Autres immobilisations corporelles	211 334	104 930	106 404	100 874
Immob. en cours / Avances & acomptes	2 818		2 818	2 213
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	178 910	11 585	167 325	205 812
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 749 739	1 855 806	1 893 933	1 426 322
Stocks				
Marchandises	779 857	26 172	753 685	1 297 916
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 261 855		1 261 855	345 120
Fournisseurs débiteurs				84
Personnel	3 019		3 019	3 289
Etat, Impôts sur les bénéfiques	842 926		842 926	587 848
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	295 197		295 197	176 131
Autres créances	47 663		47 663	3 500
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	296 865		296 865	100 188
Valeurs mobilières de placement	1 831 098		1 831 098	1 532 201
Disponibilités	1 922 195		1 922 195	2 739 883
Charges constatées d'avance	108 047		108 047	71 784
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 388 722	26 172	7 362 550	6 857 945
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	11 138 461	1 881 978	9 256 483	8 284 267

Bilan passif

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2015

	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
PASSIF		
Capital social ou individuel	218 414	188 825
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	26 845 123	22 479 064
Report à nouveau	-19 893 993	-15 259 933
Résultat de l'exercice	-6 412 745	-4 634 060
TOTAL CAPITAUX PROPRES	756 798	2 773 895
Avances conditionnées	5 005 073	3 955 042
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	5 005 073	3 955 042
Provisions pour charges	13 000	11 500
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 000	11 500
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 641 293	825 360
<i>Personnel</i>	629 397	368 026
<i>Organismes sociaux</i>	412 696	315 928
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	4 807	
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	30 281	34 516
Dettes fiscales et sociales	1 077 180	718 470
Autres dettes	268 981	
Produits constatés d'avance	494 158	
TOTAL DETTES	3 481 612	1 543 830
TOTAL PASSIF	9 256 483	8 284 267

COMPTE DE RESULTAT

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2015

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	Simple : Variation en valeur
PRODUITS			
Ventes de marchandises	1 449 086	799 689	649 397
Production vendue	81 836		81 836
Subventions d'exploitation	61 130	14 000	47 130
Autres produits	5 404	5 988	-584
Total	<u>1 597 456</u>	<u>819 677</u>	<u>777 780</u>
CONSOMMATION M/SES & MAT			
Achats de marchandises	642 968	1 126 967	-483 999
Variation de stock (m/ses)	383 990	-735 404	1 119 393
Autres achats & charges externes	3 788 493	2 395 124	1 393 369
Total	<u>4 815 451</u>	<u>2 786 687</u>	<u>2 028 764</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	-3 217 995	-1 967 011	-1 250 984
CHARGES			
Impôts, taxes et vers. assim.	54 355	159 352	-104 997
Salaires et Traitements	2 492 711	1 717 421	775 291
Charges sociales	1 031 599	762 993	268 606
Amortissements et provisions	375 360	303 623	71 737
Autres charges	68 924	48 703	20 221
Total	<u>4 022 949</u>	<u>2 992 091</u>	<u>1 030 858</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 240 944	-4 959 102	-2 281 842
Produits financiers	15 894	22 519	-6 625
Charges financières	194 202	205 776	-11 574
Résultat financier	<u>-178 307</u>	<u>-183 257</u>	<u>4 950</u>
RESULTAT COURANT	-7 419 251	-5 142 359	-2 276 892
Produits exceptionnels	227 501		227 501
Charges exceptionnelles	47 378	18 045	29 333
Résultat exceptionnel	<u>180 123</u>	<u>-18 045</u>	<u>198 169</u>
Impôts sur les bénéfices	-826 383	-526 344	-300 039
RESULTAT DE L'EXERCICE	-6 412 745	-4 634 060	-1 778 685

Libellé	12 2015 (12 mois)	12 2014 (12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	-6 412 745	-4 634 060
Elimination des dotations aux amortissements et aux dépréciations	381 276	309 292
Valeur nette comptable de cession d'actifs	0	4 514
Variations du Besoin en fonds de roulement	1 052 808	-857 421
Trésorerie nette absorbée par les opérations	-4 978 660	-5 177 675
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-866 269	-493 185
Variation des actifs financiers	41 490	0
Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement	-824 779	-493 185
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation de capital	4 395 648	8 310 250
Réception d'avances remboursables	1 089 000	900 000
Remboursement d'emprunts	-200 000	-75 000
Associés - compte courant	0	1 850 000
Associés - compte courant	0	-1 450 000
Trésorerie nette provenant des activités de financement	5 284 648	9 535 250
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-518 791	3 864 390
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 272 084	407 694
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 753 293	4 272 084

THERACLION SA

**Centre d'affaires
102, rue Etienne Dolet
92240 MALAKOFF**

SIRET : 478 129 968 00044

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers consolidés de Theraclion SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 comprennent Theraclion SA et sa filiale. L'ensemble désigné comme le « Groupe ».

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés faisant partie intégrante des états financiers consolidés présentés pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Les comptes consolidés de l'exercice 2015 présentent une perte de 6 412 745 €, ont été arrêtés le 24 mars 2016 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

Theraclion a ouvert une filiale à Hong-Kong en Mars 2015. Celle-ci contribue significativement à l'activité du Groupe dès son premier exercice. Les dirigeants ont souhaité établir des comptes consolidés sur une base volontaire. Les seuils d'établissements de comptes consolidés n'étant pas atteints au 31 décembre 2015.

1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. Structuration de l'activité commerciale

L'activité commerciale du groupe en 2015 a été marquée par la structuration des équipes de marketing et ventes. Theraclion dispose désormais de bureaux de représentation et de ses propres équipes en Grande Bretagne, Allemagne, Italie, d'une filiale à Hong-Kong ainsi que d'un réseau de distribution ou d'agents en Finlande, en Espagne, en Pologne, en République Tchèque, dans les pays balkaniques, en Turquie, en Egypte, en Tunisie, au Koweït, en Corée, à Taiwan, à Singapour et en Russie.

Cette structuration progressive du groupe a permis de plus que doubler les ventes par rapport à l'exercice 2014.

1.2. Ouverture d'une filiale à Hong Kong

L'Asie représentant un potentiel commercial très important pour le groupe Theraclion, afin d'y accélérer son déploiement, Theraclion SA a ouvert une filiale à Hong-Kong en Mars 2015 dirigée par Dennis Guo.

1.3. Augmentations de capital

En juin 2015, Theraclion SA a effectué un placement privé effectué conformément à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, réalisé auprès d'investisseurs institutionnels européens et américains. La Société a ainsi levé un montant total de 3 968 K€ (soit 25 K€ en valeur nominale et 3 943 K€ en prime d'émission), suite à l'admission aux négociations de 495 938 titres complémentaires.

En décembre 2015, Theraclion SA a effectué un placement privé conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-114 du Code de commerce (TEPA), réalisé auprès d'investisseurs résidant en France. La Société a ainsi levé un montant total de 152 K€ (soit 1,2 K€ en valeur nominale et 151 K€ en prime d'émission), suite à l'admission aux négociations de 23 331 titres complémentaires.

1.4. Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres

Le 18 mars 2015, Theraclion a mis en place une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux. Dans le cadre de ce dispositif, et sous réserve que les conditions définies par les parties soient respectées, Kepler Cheuvreux s'est engagée à souscrire au cours des 36 prochains mois, aux périodes et au rythme qu'elle choisira, jusqu'à 400 000 actions Theraclion.

Le prix d'émission des actions sera fonction du cours de bourse de l'action Theraclion du moment, diminué d'une décote maximale de 7,5%. Cette décote permet à Kepler Cheuvreux d'intervenir en tant qu'intermédiaire financier et de garant dans le cadre d'un engagement de prise ferme. Une première tranche de 200 000 BSA a ainsi été émise en mars 2015 à l'attention de Kepler Cheuvreux (voir chapitre 11.2.E).

Ce financement a été mis en place sur le fondement de la 12^{ème} résolution de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 31 mars 2014.

Au 31 décembre 2015, 72 500 actions ont été émises via l'utilisation de cette ligne.

1.5. Rachat d'actions par les dirigeants et collaborateurs de Theraclion pour rentrer au capital de la Société

En juin 2015, des membres de la direction et des collaborateurs clés ont investi, via un rachat d'actions de 300 K€ dans le capital de la Société. Cela représentait près de 60 000 actions acquises, soit 1,38% du capital total.

1.6. Financement de 1 089 000 € reçu de Bpifrance

En date du 1er juillet 2015, la société a perçu une avance remboursable dans le cadre du projet ISI (Innovation Stratégique Industrielle) : TUCE pour 1 089 000 €. Ce montant, versé par la BPI, correspond à la réalisation de l'étape-clé EC05. Le projet TUCE vise à développer un dispositif médical permettant de réaliser l'ablation des tumeurs bénignes telles que les adénofibromes du sein et les nodules thyroïdiens de manière non invasive par ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) en y associant l'imagerie innovante de SuperSonic Imagine pour un monitoring de l'effet tissulaire.

Ces avancées portaient à la fois sur le bilan des essais pivots menés sur le sein en Bulgarie et en France, ainsi que le suivi de l'étude aux Etats-Unis (Virginie) ; mais également sur les améliorations techniques et les essais faits avec l'élastographie.

L'étape clé suivante, EC06, portera essentiellement sur la conception d'un système intégré fonctionnel entre les appareils développés par Theraction et SuperSonic Imagine mais également sur un bilan intermédiaire des études sur les nodules thyroïdiens et des essais aux USA. En cas de succès, cette étape pourra permettre d'obtenir un financement complémentaire de 433 K€ en 2016.

1.7. Autres événements

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2015 a été comptabilisé sur la ligne impôt sur les bénéfices du compte de résultat pour un montant de 826 383 € (cf. note 18). La société n'a pas encore perçu le règlement de ce crédit d'impôt en 2016.

2. ORGANIGRAMME ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
Theraction SA (France) └─ Theraction Asia-Pacific Ltd (Hong Kong)	100%	100%	Intégration globale

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Theraction sont établis conformément aux dispositions de la législation française et notamment aux dispositions du règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable du 29 avril 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la **Continuité de l'exploitation** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique du groupe s'explique par les dépenses de recherche et développement non capitalisables et par les dépenses liées au lancement commercial de l'Echopulse® poursuivi par la société sur 2015 ;
- Au 31 décembre 2015, le groupe Theraclion dispose d'une trésorerie de 3,75 M€ ;
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2015, les différentes aides publiques, les démarches engagées par la société pour rechercher de nouveaux investisseurs ou prêteurs dans le cadre d'un placement privé devraient permettre à la Société de couvrir ses besoins jusqu'au 31 décembre 2016.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

3.1 – PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles Theraclion SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, sont intégrées globalement.

Les comptes réciproques et les opérations réalisées à l'intérieur du groupe entre les sociétés intégrées ont été éliminés.

Toutes les sociétés consolidées par le Groupe établissent une clôture annuelle au 31 décembre 2015.

3.2 – CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ETRANGERES

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- Le compte de résultat est converti au taux moyen de la période.

Les revenus de la Société sont parfois facturés en devises étrangères (principalement HKD), et le résultat de ces opérations peut en être affecté. Les ventes (ainsi que les achats) en devises étrangères sont comptabilisées au cours en vigueur à la date d'émission de la facture et de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du dernier jour de l'exercice. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couvertures sont constatés en résultat de la période.

3.3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de frais de prototype, de brevets ainsi que de logiciels et de noms de domaine. Ils sont amortis de la façon suivante :

- Logiciels	Linéaire 1 an
- Prototypes	Linéaire 5 ans
- Brevets	Linéaire 20 ans
- Brevets EDAP	Linéaire 5 ans

3.4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel industriel.....	Linéaire	5 ans
- Matériel de bureau et informatique.....	Dégressif	3 ans
- Mobilier de bureau.....	Linéaire	5 ans
- Agencements Installations.....	Linéaire	10 ans

3.5 – MATERIEL DE DEMONSTRATION

Le matériel de démonstration est comptabilisé en immobilisation et amorti selon sa nature. Les opérations de cession éventuelles sont présentées en résultat exceptionnel.

3.6 – DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES

A chaque clôture, le Groupe examine si un indice de perte de valeur existe sur ses actifs immobilisés. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué de manière à vérifier que la valeur nette comptable n'est pas supérieure à la valeur actuelle.

La valeur actuelle est la plus haute de la valeur vénale et de la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant, net des coûts de sortie, qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché. La valeur d'usage est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus.

Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable des actifs, une perte de valeur est comptabilisée afin de ramener cette dernière à sa valeur actuelle. La nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la durée de vie résiduelle de l'actif.

3.7 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées de dépôts de garantie versés et des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

3.8 – STOCK

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Si les stocks venaient à avoir une valeur nette de réalisation inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation serait alors constituée.

3.9 – CLIENTS

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.10 – CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent principalement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

3.11 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement est constitué :

- du prix d'achat,
- des coûts directement attribuables,
- diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

3.12 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – Actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

3.13 – CAPITAUX PROPRES

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont comptabilisées en augmentation de capital, à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons (cf. paragraphe 11 pour le détail de ces plans).

3.14 – AUTRES FONDS PROPRES CONSOLIDES – AVANCES CONDITIONNEES

Le Groupe bénéficie au 31 décembre 2015 de plusieurs avances remboursables accordées par BPI. Le remboursement de ces avances est conditionné à la réussite des projets subventionnés.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 12.

Le solde des avances conditionnées est diminué des remboursements effectués selon l'échéancier contractuel.

3.15 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

3.16 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Une provision pour indemnités de départ à la retraite est comptabilisée conformément à la recommandation 2013-R02 du CNC.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant comme principales hypothèses :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5%
- un taux d'actualisation de 2,03% en 2015 (taux i-Box duration 10 ans). Taux d'actualisation de 1,5% en 2014
- une hausse des salaires de 1,5%

3.16 – EMPRUNTS

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

3.17 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du groupe résulte essentiellement de la vente de dispositifs médicaux innovants dans le cadre du traitement par Ultrasons Focalisés de Haute Intensité (ou High Intensity Focused Ultrasound « HIFU »).

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités du groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

Le groupe comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au groupe. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande. Lorsqu'il s'agit d'une mise à

disposition ou d'une location, l'Echopulse est comptabilisé à l'actif de la Société et le chiffre d'affaires est reconnu à la vente des consommables ou mensuellement.

3.18 – SUBVENTIONS RECUES

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

3.19 – COUT DES PRODUITS VENDUS

Le coût des produits vendus est composé des achats de marchandises, des amortissements et des provisions pour dépréciation des stocks.

3.20 - FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Au cours de l'exercice 2015, le montant de ces charges s'élève à 2,6 millions d'euros et sont portés uniquement par la société consolidante.

3.21 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant comprend les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

3.22 – IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont déterminés sur la base des différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs, en retenant le taux d'imposition en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables à la date de renversement des différences.

Les impôts différés actifs nets appréciés par juridiction fiscale sont provisionnés lorsque leur recouvrement est incertain.

Sur la base des prévisions budgétaires, la récupération des déficits, qui s'élèvent à 31 702 197 euros, n'a pas été jugée probable dans un avenir proche.

3.23 – RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période.

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultat de l'exercice	(6 412 745)	(4 634 060)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	4 063 766	3 502 479
Résultat de base par action (€/action)	<u>(1,58)</u>	<u>(1,32)</u>

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE ou options de souscription d'actions) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.24 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le montant des engagements hors bilans sont détaillés dans la note 20. Les principaux engagements du groupe concernent des engagements de location simple.

3.25 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le bilan et le compte de résultat du groupe sont ajustés pour refléter des événements ultérieurs altérant les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture. Les ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Les autres événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements sont présentés dans la note 25 : Evénements postérieurs à la clôture.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2015

IMMOBILISATIONS	AU 31 décembre 2014	Augmentation	Diminution/ Cession	AU 31 décembre 2015
Frais de recherche et prototype	1 047 532	10 155		1 057 687
TOTAL 1	1 047 532	10 155	-	1 057 687
Autres postes d'immobilisations incorporelles	959 184	651 472	3 369	1 607 287
TOTAL 2	959 184	651 472	3 369	1 607 287
Matériel industriel	175 595	31 076		206 670
Matériels de démonstration	464 581	134 069	113 618	485 032
Agencements et installations générale	97 308	8 724		106 032
Matériel de bureau	6 872	1 338		8 210
Matériel informatique	69 374	19 716		89 089
Mobilier de bureau	8 004			8 004
Immobilisation en cours	2 213	9 720	9 114	2 818
TOTAL 3	823 947	204 643	122 732	905 856
Dépôts de garantie	25 275	4 611		29 886
Autres immobilisations financières	186 206		37 182	149 025
TOTAL 4	211 481	4 611	37 182	178 910
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	3 042 144	870 880	163 283	3 749 739

Les autres immobilisations financières concernent le contrat de liquidité.

L'augmentation du poste « autres immobilisations incorporelles » est dû principalement à la comptabilisation au bilan dès l'exercice 2015 de la part fixe due au titre de la redevance du brevet EDAP de 506 K€ pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2015

IMMOBILISATIONS	Au 31 décembre 2014	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Au 31 décembre 2015
Frais de recherche et prototype	919 402	46 605		966 007
TOTAL 1	919 402	46 605	-	966 007
Autres postes d'immobilisations incorporelles	221 839	168 973		390 813
TOTAL 2	221 839	168 973	-	390 813
Matériel industriel	52 280	34 843		87 123
Matériel de démonstration	335 945	73 019	113 618	295 346
Agencements et installations générales	16 474	9 822		26 297
Matériel de bureau	4 896	1 356		6 252
Matériel informatique	55 436	11 467		66 903
Mobilier de bureau	3 878	1 601		5 479
TOTAL 3	468 909	132 108	113 618	487 400
TOTAL GENERAL (1+2+3)	1 610 151	347 686	113 618	1 844 221

5. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

NATURE DES PROVISIONS	31-déc-14	Dotation	Reprise sans consommation	Reprise avec consommation	31-déc-15
<i>Provisions pour risques et charges</i>					
Indemnités de départ en retraite	11 500	1 500			13 000
<i>Provisions diverses</i>					
Titres propres	5 669	5 916			11 585
TOTAL GENERAL	17 169	7 416			24 585
dont dotations et reprises	exploitation	1 500			
dont dotations et reprises	financier	5 916			

6. STOCKS

Au 31 décembre 2015, le stock a été évalué à 780 K€ en valeur brute. Le stock comprend pour la majeure partie les équipements Echopulse® et les têtes de traitement destinés à la vente.

Au 31 décembre 2015 une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour 26 K€.

7. CREANCES

Exercices clos le 31 décembre 2015

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Dépôt de garantie	29 886		29 886
Autres créances immobilisées	18 060		18 060
Actions propres	130 964		130 964
De l'actif circulant			
Clients	1 261 855	1 261 855	
Personnel	3 019	3 019	
Autres créances	47 663	47 663	
Acomptes versés sur commande	296 865	296 865	
Etat, Impôts sur les bénéfices	842 926	842 926	
Taxe sur la valeur ajoutée	295 197	295 197	
Charges constatées d'avance	108 047	108 047	
Total	3 034 482	2 855 572	178 910

Les créances d'Impôt sur les bénéfices correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») dont bénéficie la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise :

- CIR 2015 : 826 383 €, en attente de remboursement.
- CICE 2015 : 16 543 €, en attente de remboursement.

8. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 31 décembre 2015 est précisée, ci-après :

en €	31/12/2015	31/12/2014
Autres titres de créances négociables	1 800 000	1 400 000
Valeur vénale VMP SG	32 017	32 024
Valeur vénale VMP SG	-	101 137
TOTAL	1 832 017	1 533 161

9. DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2015, le groupe détenait plusieurs comptes bancaires :

- Société Générale : solde comptable de 398 135 euros
- BNP Paribas : solde comptable de 74 163 euros.
- HSBC HONG KONG : 47 999 euros.

Par ailleurs, la société Mère possède des comptes à terme, détaillés ci-après :

<i>en €</i>	31/12/2015	31/12/2014
CAT - Société générale	1 400 805	1 000 000
Parts de FCP - SG	-	54 044
CAT - BNP Paribas	-	1 500 000
Intérêts courus CAT	1 092	8 149
TOTAL	1 401 897	2 562 194

10. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Charges constatées d'avance

<i>en €</i>	31/12/2015	31/12/2014
Montants :	108 047	71 784

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Produits à recevoir

<i>en €</i>	31/12/2015	31/12/2014
Produits financiers	1 092	8 149
Etat, produits à recevoir	3 500	3 500
Subvention à recevoir	44 163	
Montants	48 755	11 649

11 CAPITAUX PROPRES

11.1.1 Les variations des capitaux propres entre la clôture au 31 décembre 2013 et la clôture au 31 décembre 2014 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31.12.2013	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Frais déduits de la prime d'émission	Résultat de l'exercice	31.12.2014
Capital social	143		46			189
Bons de sousc. d'actions	11					11
Primes d'émission	11 304		12 359	- 1 195		22 468
Report à nouveau	- 11 149	- 4 111				- 15 260
Résultat de l'exercice	- 4 111	4 111			- 4 634	- 4 634
CAPITAUX PROPRES	- 3 802	-	12 405	- 1 195	- 4 634	2 774

11.1.2 Les variations des capitaux propres entre la clôture au 31 décembre 2014 et la clôture au 31 décembre 2015 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31.12.2014	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Frais déduits de la prime d'émission	Résultat de l'exercice	31.12.2015
Capital social	189		30			218
Bons de sousc. d'actions	11					11
Primes d'émission	22 468		4 634	- 268		26 834
Report à nouveau	- 15 260	- 4 634				- 19 894
Résultat de l'exercice	- 4 634	4 634			- 6 413	- 6 413
CAPITAUX PROPRES	2 774	-	4 663	- 268	- 6 413	756

11.2 Composition du capital social :

11.2. A - Synthèse à la clôture :

	31/12/2015	31/12/2014
Capital	218 413,60 €	188 825,15 €
Nombre total d'actions	4 368 272	3 776 503
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

11.2. B – Historique récent du capital social :

1. Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 février 2012**, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 10 256,40 € pour le porter de 121 873 € à 132 129,40 € par émission de 51 282 actions préférentielles de catégorie C auxquelles sont attachés 51 282 bons de souscription (les « BSA Ajustement de valeur », ensemble avec les actions de préférence de catégorie C, les « actions C-BSA »), au prix unitaire de 31,20 €, soit avec une prime d'émission de 31 € par action, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de :
 - FCPI UFF Innovation 8 à hauteur de 44 872 actions C-BSA ;
 - GIJ Ile de France à hauteur de 6 410 actions C-BSA ;
2. Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **20 décembre 2012**, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 10 576,80 € pour le porter de 132 129,40 € à 142 706,20 € par émission de 52 884 actions préférentielles de catégorie C auxquelles sont attachés 52 884 bons de souscription (les « BSA Ajustement de valeur », ensemble avec les actions de préférence de catégorie C, les « actions C-BSA »), au prix unitaire de 31,20 €, soit avec une prime d'émission de 31 € par action, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de :
 - FCPI UFF Innovation 10 à hauteur de 46 474 actions C-BSA ;
 - GIJ Ile de France à hauteur de 6 410 actions C-BSA ;
3. Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **23 juillet 2013**, la Société a émis un emprunt obligataire de 1,4 million d'euros via l'émission de 14 000 obligations convertibles en actions (les « OCA-2013 ») d'ici le 31 mars 2014, intégralement souscrit par un fonds d'investissement représenté par Truffle Capital et par GIJ Ile de France à hauteur de :
 - FCPI UFF Innovation 14 à hauteur de 13 000 OCA-2013 ;
 - GIJ Ile de France à hauteur de 1 000 OCA-2013 ;
4. Selon la décision de l'Assemblée Générale Mixte du **30 octobre 2013**, il a été décidé diviser la valeur nominale de l'action par 4 en la ramenant de 0,2 € à 0,05 €. Le nombre d'actions composant le capital social est ainsi passé de 713 531 actions à 2 854 124 actions nouvelles, dans les proportions de 4 actions nouvelles pour une action ancienne.
5. Selon les décisions de l'assemblée générale mixte du 30 octobre 2013, et du Conseil d'administration du 17 avril 2014, il a été procédé, le **17 avril 2014**, à la conversion des 2 470 876 actions de préférence de catégorie C en 2 470 876 actions ordinaires, ainsi que la suppression des catégories d'actions A et C composant actuellement le capital social de la société. En conséquence, à partir du 17 avril 2014 et capital social s'élève à 142 706,20 € divisé en 2 854 124 actions, toutes de même catégorie.
6. Selon délibérations du Conseil d'administration en dates du **17 avril 2014** et du **24 avril 2014**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2013, il a été constaté la conversion des 14 000 OCA-

2013 en 155 063 actions d'une valeur nominale de 0,05 € au prix unitaire de conversion de 9,43 €, libérées par compensation de créance avec le montant de la créance obligataire de 1 461 463 € (soit 7 753,15 € de valeur nominale et 1 453 709,85 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 150 459,35 € divisé en 3 009 187 actions ordinaires toutes de même catégorie.

7. Selon délibérations du Conseil d'administration en dates du **17 avril 2014** et du **24 avril 2014**, agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2014, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public et l'émission en conséquence de 750 120 actions au prix unitaire de 14,50 € soit un montant total levé de 10 876 740 € (dont 37 506 € de valeur nominale et 10 839 234 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 187 965,35 € divisé en 3 759 307 actions ordinaires toutes de même catégorie.
8. Au cours de la période allant du **1er juin au 31 décembre 2014**, la Société a émis 17 196 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par leurs bénéficiaires de 4 299 BCE-2009-2 au prix unitaire de 3,90 € soit un montant de fonds levés de 67 064,40 € (dont 859,80 € de valeur nominale et 66 204,60 € de prime d'émission). Cet exercice a été constaté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 juillet 2014. En conséquence, le capital social a été porté à 188 825,15 € divisé en 3 776 503 actions ordinaires toutes de même catégorie.
9. Selon décision du Directeur Général en date du **17 juin 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 mars 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé et l'émission en conséquence de 495 938 actions au prix unitaire de 8,00 € soit un montant total levé de 3 967 504 € (dont 24 796,90 € de valeur nominale et 3 942 707,10 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 213 847,05 € divisé en 4 276 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.
10. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA KEPLER TRANCHE 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 543 663,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 540 038,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 26 mai 2015 et du 29 décembre 2015. En conséquence, le capital social a été porté à 217 247,05 € divisé en 4 344 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.
11. Selon décision du Directeur Général en date du **29 décembre 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 11 décembre 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personne et l'émission en conséquence de 23 331 actions au prix unitaire de 6,52 € soit un montant total levé de 152 118,12 € (dont 1 166,55 € de valeur nominale et

150 951,57 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 218 413,60 € divisé en 4 368 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.

11.2. C – Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)

- 1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)**
 - 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés ;
 - Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 12 897 BCE-2009-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 51 588 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
 - Les BCE-2009-1 deviendront caducs le 15 juillet 2019, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-1 est de 10 ans à compter de leur attribution

 - 2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)**
 - 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 8 de la note 9.2 B) ;
 - Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 5 340 BCE-2009-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 21 360 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
 - Les BCE-2009-2 deviendront caducs le 15 juillet 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-2 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

 - 3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)**
 - 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
 - Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
 - Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

 - 4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**
 - 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
 - Au 31 décembre 2015, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
 - Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

 - 5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**
 - 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
-

- Au 31 décembre 2015, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 31 décembre 2015, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste 323 000 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 323 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nombre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	0	12 897	51 588	15/07/2019
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	0	4 299	5 340	21 360	15/07/2019
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	0	0	323 000	323 000	28/04/2025
TOTAL BCE	396 456		35 860	4 299	356 297	456 188	

11.2. D – Les bons de souscription d’actions (BSA)

1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 43 515 BSA-2009 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 174 060 actions d’une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les 43 515 BSA-2009 deviendront caducs le 21 avril 2019 dans la mesure où le délai d’exercice est de 10 ans à compter de la décision collective des associés du 21 avril 2019.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l’Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d’administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d’une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d’exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l’Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d’administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n’ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2015, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables ;

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	0	0	85 470	43 515	174 060	21/04/2019
BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1 AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/08/2015
TOTAL BSA	151 091		15 106	0	85 470	50 515	202 060	

11.2. E – Les bons de souscription d’actions émis au profit de KEPLER CHEUVREUX (BSA Kepler tranche 1) (cf. note 1.4)

- Douzième Résolution de l’Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015, Conseil d’Administration du 17 mars 2015 et décisions du Directeur Général du 18 mars 2015 ;
- 200 000 BSA_{KEPLER TRANCHE 1} ont été émis, attribués et souscrits dont 72 500 ont déjà été exercés par KEPLER CHEUVREUX (cf. alinéa 10 de la note 9.2 B) ;

- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 127 500 BSA KEPLER TRANCHE 1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 127 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA Kepler tranche 1 deviendront caducs le 18 septembre 2016, dans la mesure où le délai d'exercice des BSA Kepler tranche 1 est de 18 mois à compter de leur attribution.

12. AVANCES CONDITIONNEES

Ce poste est composé des **avances remboursables** accordées par des organismes publics : BPI France (ex OSEO Innovation).

Dans le cadre de ses recherches, le groupe bénéficie d'avances obtenues, de la part de BPI France, pour un montant global de 6 767 416 €.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restant à rembourser sont les suivantes :

Convention BPI France, signée le 1^{er} décembre 2005 pour 500 000 €

Il s'agit d'une avance pour le développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde et des parathyroïdes, par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound) faisant suite au programme signé en juillet 2005.

Le programme présenté ayant été réalisé, le groupe rembourse l'avance selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € au 31/03/2010 remboursé
- 75 000 € au 31/03/2011 remboursé
- 75 000 € au 31/03/2014 remboursé
- 150 000 € au 31/12/2015 remboursé le 20 janvier 2016
- 150 000 € au 31/12/2016

Au 31 décembre 2015, il reste 300 000 € à reverser à BPI France.

Convention BPI France, signée le 21 février 2008 pour 1 300 000 €

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde et des parathyroïdes, par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Cette aide était intégralement perçue au 31 décembre 2010,

En cas de succès du programme, l'échéancier de remboursement prévu était le suivant :

- 300 000 € au 30/09/2011 remboursé
- 200 000 € au 31/12/2014, remboursé en janvier 2015
- 200 000 € au 31/12/2015 remboursé le 20 janvier 2016
- 200 000 € au 31/12/2016
- 400 000 € au 31/12/2017

La première somme, forfaitaire, de 300 000 € correspond au remboursement obligatoire d'une partie de l'aide, nonobstant les échecs ou succès technique ou commercial du programme.

Au 31 décembre 2015, le programme est en cours de réalisation. Le montant dû à Bpifrance se monte à 800 000 €.

Convention BPI France, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, le groupe a perçu 691 812 € en 2012, 868 000 € en 2013, 900 000 € en 2014 et 1 089 000 € en 2015 sous forme d'aides remboursables, soit un total de 3 548 812 €.

Au 31 décembre 2015, le programme est en cours de réalisation. Le montant dû à BPI France se monte à 3 548 812 € (hors intérêts courus).

13. ECHEANCES DES DETTES ET AVANCES CONDITIONNEES A LA CLOTURE :

Exercice clos le 31 décembre 2015

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	5 005 073	700 000	4 305 073	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 641 293	1 641 293		
Personnel et comptes rattachés	629 397	629 397		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	412 696	412 696		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	4 807	4 807		
Autres dettes	268 981	268 981		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	30 281	30 281		
Total	7 992 528	3 687 455	4 305 073	-
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice (hors int. Cour.) :</i>	<i>1 089 000</i>			
<i>Emprunts remboursés en cours d'exercice :</i>	<i>200 000</i>			

14. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

Détail des charges à payer

	31/12/2015	31/12/2014
Avances conditionnées et dettes diverses		
Intérêts s/ avances conditionnées	356 261	195 230
Total	356 261	195 230
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs – Factures non parvenues	691 001	136 051
Total	691 001	136 051
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	118 218	98 991
Personnel charges à payer	489 528	259 865
Charges sociales sur congés payés	49 446	45 536
Charges sociales à payer	177 301	119 539
État : charges à payer	28 756	33 864
Total	863 249	557 795
TOTAL GENERAL	1 910 511	889 076

15. PRODUITS D'EXPLOITATION

- Chiffre d'affaires :

Au cours de l'exercice 2015, le groupe Theraclion a généré un montant total de produits d'exploitation de 1 597 K€, se décomposant de la façon suivante :

Chiffre d'affaires : 1 531 K€. Le développement de l'infrastructure commerciale de Theraclion a permis à la société de connaître une forte accélération de son activité commerciale en 2015 avec la signature de 12 accords commerciaux, dont deux par sa filiale asiatique, portant sur la vente ou mise à disposition de matériel et l'enregistrement du premier contrat de service. L'Allemagne, grâce aux accords de remboursement obtenus auprès d'une dizaine de compagnies d'assurance-maladie devient le premier marché de la société.

La filiale de Hong-Kong a finalisé ses deux commandes, de Hong-Kong, Taïwan et a créé un important portefeuille de prospects.

Au total Theraclion a réalisé ses premières ventes dans six nouveaux pays en 2015.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires total	1 531	800
dont ventes d'équipements	1 407	774
dont location et services associés	82	-
dont ventes de consommables	42	26

- Subvention d'exploitation : 61 K€
 - Subvention Européenne (programme Marie Curie) : 47 K€
 - Subvention ANRT : 14 K€
- Autres produits : 5 K€

Le chiffre d'affaires en Europe Moyen Orient Afrique (EMEA) s'élève à 763 K€ et le chiffre d'affaires en Asie à 768 K€.

Les ventes en 2015 sont de 1 748 K€ en tenant compte du produit exceptionnel généré par la vente d'un matériel de démonstration. Ce système préalablement installé dans le cadre d'essais cliniques dans une université européenne, a été vendu à une clinique privée. Comptablement, cette vente d'un équipement préalablement enregistré en immobilisation est un produit exceptionnel. Au total Theraclion a réalisé 56% de ses ventes en EMEA et 44% en Asie.

16. RESULTAT FINANCIER

Exercice clos le 31 décembre 2015

		31/12/2015	31/12/2014
Produits financiers			
Intérêts et produits assimilés		13 127	17 302
Produits nets de cession VMP		2 768	5 217
Gains de change		-	-
	Total	15 895	22 519
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions	(1)	(5 916)	(5 669)
Pertes de change		(24 541)	(11 832)
Intérêts s/ emprunts et dettes financières		(163 745)	(105 337)
Autres intérêts et charges assimilées			(82 938)
	Total	(194 202)	(205 776)
TOTAL Résultat Financier		(178 307)	(183 257)

(1) : Correspond à la provision pour moins-value latente au 31 décembre 2015 sur les actions propres de la Société détenues dans le cadre du contrat de liquidité

17. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2015 est un produit de 180 123 € contre une perte nette de 18 045 € au 31 décembre 2014. En 2015, il a été procédé à une vente de matériel de démonstration. Ce matériel ayant été comptabilisé en immobilisation en 2013, la cession figure en produit exceptionnel pour 217 485 €. Le matériel de démonstration était totalement amorti à la date de cession.

18. IMPOT SUR LES BENEFICES

Le groupe ne supporte pas de charge d'impôt ni en France ni à Hong-Kong. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé principalement par le Crédit Impôt Recherche (« CIR ») enregistré chez Theraclion SA. Il s'élève à 826 383 € pour 2015 et 486 344 € pour 2014.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose le groupe s'établissent à 31 702 197 € au 31 décembre 2015 (dont 7 516 476 € au titre de l'exercice 2015). Les reports déficitaires enregistrés chez Theraclion SA, représentant 99% des reports déficitaires, ne sont pas limités dans le temps.

en milier d'euros

Preuve d'impôt		31/12/2015
Résultat comptable consolidé avant impôt	-	7 239
Taux d'imposition		34,43%
Impôt théorique		2 492
Différences permanentes	-	5
Déficit non activé	-	2 386
Différences temporaires non activées	-	102
Crédit d'Impôt Recherche		826
Impôt effectif		826
Impôt courant		826
Impôt différé		-
Impôt effectif après imputation des impôts différés		826

19. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion comptabilisées en charge dans les comptes consolidés sont les suivantes :

Exercice clos le 31 décembre 2015

	Fonction	Rémunération fixe	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Charges	Provisionnés		
Jean-Yves BUREL	PCA	206 269	69 350	-	7 500	76 850
David Caumartin	DG		-	-	-	206 269
Tilman DRUEKE	Adm		1 000	1 000	1 000	1 000
Laszlo HEGEDŰS	Adm		1 000	1 000	1 000	1 000
Bernd VON POLHEIM	Adm		6 500	6 500	6 500	6 500
Annette HASENBURG	Adm		1 000	1 000	1 000	1 000
Vincent GARDES	Adm		4 500	4 500	4 500	4 500
François LACOSTE	Adm		4 500	4 500	4 500	4 500
TOTAL			206 269	69 350	-	26 000

En outre, le Directeur Général, David Caumartin bénéficie de 113 000 BCE-2015-1.

20. ENGAGEMENTS DONNES

▪ **Droit Individuel à la Formation (CPF)**

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 04 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

A compter du 1er janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) se substitue au DIF. Les heures acquises au 31 décembre 2015 au titre de CPF devront être utilisées avant le 31 décembre 2021.

Ce compte n'est plus géré par l'entreprise mais directement par la Caisse des Dépôts et Consignation.

Pour rappel, les droits accumulés mais non consommés s'établissaient à 1 112 heures au 31 décembre 2014

▪ **Engagements financiers**

Licence sur des brevets EDAP - TMS

Le groupe Theraclion a obtenu en juillet 2005 la signature d'une licence internationale, exclusive et cessible de tous les brevets appartenant à la société Edap seule, anciennement dénommée Technomed. Ces licences étaient alors limitées au domaine d'application «cervico-facial». Theraclion a signé un avenant au contrat de licence le 10 janvier 2011 pour étendre l'exploitation des brevets dans le domaine des tumeurs du sein.

Les premières ventes ayant été réalisées sur l'exercice 2013, la Société Theraclion a opté pour une contrepartie financière sur ces licences consistant en un prix fixe de 506 000 € et en une partie variable correspondant à une redevance annuelle de 2% HT des recettes nettes. La partie fixe est payable en 4 annuités à partir de février 2015 pour 126 000 € par an.

Baux de location

La Société Theraclion a signé un bail commercial avec la SCI Episo Alizes Dolet portant sur les locaux du siège social de la société. Le tableau ci-dessous mentionne les loyers dus pour les prochaines années jusqu'à échéance de la période triennale en cours, qui prend fin le 17 juin 2016.

La société Theraclion Asia-Pacific Ltd a signé un bail commercial avec Compass Offices portant sur ses locaux à Hong-Kong. Ce bail prend fin le 30 juin 2016.

<i>En euros</i>	Loyers restant à payer au 31 décembre 2015		
	Total	Moins d'un an	1 à 3 ans
Loyers et charges locatives France	64 447	64 447	0
Loyers et charges locatives Hong Kong	8 978	8 978	0
Total	73 425	73 425	0

21. EFFECTIFS

Les effectifs moyens sont les suivants :

	31/12/2015	31/12/2014
France	26	19
Hors France	4	3
Total	30	22

22. ENTREPRISES LIEES

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

23. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Theraclion peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Theraclion met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de Theraclion est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Theraclion n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de taux d'intérêt :

Theraclion n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme et où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Theraclion fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Compte tenu de la faible activité commerciale à ce stade, Theraclion n'a pas d'exposition sur le crédit aux clients (créances non réglées).

24. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	31/12/2015		31/12/2014	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	68 672	74%	59 048	48%
Autres diligences et prestations	23 544	26%	65 130	52%
Honoraires Audit	92 216	100%	124 178	100%
Honoraires autres prestations	-	0%	-	0%
TOTAL	92 216	100%	124 178	100%

A noter qu'en 2014, le montant de 65 130 € correspondait aux frais relatifs à l'introduction en bourse survenue en avril 2014 et facturés par EY à ce titre. Comme le permet le plan comptable général, ces frais ont été incorporés à la prime d'émission.

25. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Candidature au Forfait Innovation en France.

Le **26 janvier 2016**, **THERACLION** a déposé auprès du Ministère français de la Santé et de la Haute Autorité de Santé son dossier de candidature au Forfait Innovation, ce qui fait de Theraclion la première entreprise à déposer une candidature au Forfait Innovation dans sa version définitive décrétée le 16 février 2015.

Le Forfait Innovation est une prise en charge précoce et dérogatoire d'actes et dispositifs médicaux innovants visant à faciliter et accélérer l'accès au marché de technologies nouvelles. Il consiste à réaliser une étude clinique ou médico-économique permettant de fournir les données manquantes nécessaires à la comparaison de l'innovation avec la pratique de soins de référence et précise les modalités d'accès à la prise en charge forfaitaire.

Persistence de la réduction des volumes chez les patients traités après 3 ans.

Les données de suivi à 3 ans de l'étude clinique menée à l'Université de Sofia en Bulgarie ont montré la persistance de la réduction de volume. Chez ces patients, une réduction constante de 80% du volume entre 1 an et 3 ans après traitement avec Echopulse a été observée sans aucun cas de récurrence.